



**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES  
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024**

**Trophée Gazelec – Intersérie dériveur temps compensé (IND)  
6 Juin 2021 – Base Nautique de Plobsheim  
AOG Strasbourg – 5C**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 30 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, ainsi que tout changement dans le programme des courses.

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est à l'extérieur du club house de l'AOG. (Pas d'impression).

3.2 Le PC course est situé au club house de l'AOG, email = [aogazelec.voile@netcourrier.com](mailto:aogazelec.voile@netcourrier.com)

**4. CODE DE CONDUITE**

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à côté du club house de l'AOG.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

**6. PROGRAMME DES COURSES**

6.1 Dates des courses :

Date	Classe
6 Juin 2021	<i>Intersérie dériveur temps compensé (IND)</i>

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du jour est 10h30.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore une minute au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

**7. PAVILLONS DE CLASSE**

Le pavillon de classe est le pavillon Optimist.

**8. ZONES DE COURSE**

L'emplacement de la zone de course est le plan d'eau de Plobsheim.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**

## 10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bateau Comité avec un pavillon orange + bouée parcours sous le vent	Cylindrique blanche + Conique Rouge	Bateau Comité avec un pavillon bleu + bouée parcours au vent

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de parcours sous le vent à l'extrémité bâbord.**

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque parcours au vent.**

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 [NP] Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
<i>Intersérie dériveur temps compensé (IND)</i>	40'	90'

16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué et fini le parcours seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **45 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club house de l'AOG.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 10 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le club house de l'AOG. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

## 18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système *temps sur temps*.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés provient des tables de rating de la FFVoile.

## 19. REGLES DE SECURITE

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

**21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

**23. ACCOMPAGNATEURS**

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels *ou accompagnateurs*.

**26. PRIX**

Des prix seront distribués : 1<sup>er</sup> du classement.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Jean Philippe Dreyer

Président du jury : Bertrand Blanchet

**ANNEXE PARCOURS**